

Montreuil,
le vendredi 19 février 2021

Émetteur : Direction des Études et Statistiques - Nathalie Cousin - Email : sostbfp@ucanss.fr

Objet : Formation professionnelle ; application « Tableau de bord de la formation professionnelle » - branches famille, recouvrement, retraite et Ugecam

Madame, Monsieur le Directeur,

L'Ucanss lance sa campagne 2021 de recueil de données relatives à la formation professionnelle du personnel des organismes du Régime général de Sécurité sociale.

Afin que vous disposiez en temps utile, ainsi que votre caisse nationale et les partenaires sociaux, d'indicateurs fiables sur l'effort de formation réalisé en 2020, je vous prie de bien vouloir enregistrer dans l'application mise à votre disposition sur le site de l'Ucanss votre tableau de bord pour le **23 avril 2021 au plus tard**.

Cette année encore, **tous les organismes du Régime général de Sécurité sociale sont concernés**, dont les caisses nationales, les directions régionales du service médical ainsi que les organismes qui emploient moins de 10 salariés.

L'Ucanss compte sur votre concours pour l'établissement du tableau de bord de la formation professionnelle qui constitue un outil indispensable d'observation et d'évaluation de la mise en œuvre dans notre branche des différents dispositifs d'accès à la formation.

Vous pourrez ainsi disposer d'une plaquette personnalisée qui vous permettra de comparer les données de votre organisme avec celles de l'Institution et des organismes de votre branche de législation (accessible sur le site aux Directeurs, agents de Direction et aux personnes habilitées par les Directeurs d'organismes).

1. UNE ENQUÊTE REVUE ET ACTUALISÉE

Régulièrement adapté au fur et à mesure des réformes, le tableau de bord de la formation professionnelle a été revu et actualisé afin de tenir compte des évolutions issues de la loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » et du protocole du 19 décembre 2019 dont les dispositions sont entrées en vigueur le 30 avril 2020.

Les principales nouveautés de l'enquête se situent dans les onglets Plan, Tutorat et au niveau de l'insertion dans l'emploi des contrats en alternance (contrats de professionnalisation et d'apprentissage). Par ailleurs, un nouvel onglet Compte personnel de formation (CPF) a été introduit à titre transitoire, dans le but de continuer à recueillir auprès des organismes des informations relatives à la mise en œuvre du CPF durant l'année 2020, en attendant de pouvoir disposer de données directement fournies par la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

2. LES INFORMATIONS PRATIQUES RELATIVES À CETTE APPLICATION

Dès finalisation de votre saisie, une action de clôture vous sera demandée pour la prise en compte de vos données par l'Ucanss à des fins statistiques.

L'accès et la sécurisation des données

L'application est accessible, depuis le 18 février 2021, sur le site de l'Ucanss, partie « espace organismes », rubrique « applications métiers » ou via le lien direct ci-dessous :

<https://tbfp.ucanss.fr>

L'accès est sécurisé et réservé aux seules personnes habilitées par les Directeurs d'organismes. Désormais les Directeurs ou leur délégataire peuvent attribuer eux-mêmes les habilitations de leurs salariés à certaines applications Ucanss.

Si vous n'avez pas encore demandé l'habilitation à cette application, nous vous conseillons de vous rapprocher de l'administrateur local désigné au sein de votre organisme, ou d'envoyer un message à sostbfp@ucanss.fr.

Aide en ligne

Une aide en ligne entièrement révisée - intégrant les éclairages et précisions sur les évolutions prises en compte dans cette nouvelle version - est consultable depuis la page d'accueil et en bas de l'application en cliquant sur le lien « aide ».

Pour toute interrogation, la messagerie sostbfp@ucanss.fr est mise à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.



Raynal Le May

Directeur